

<b>Zeitschrift:</b>	Arbido-R : Revue
<b>Herausgeber:</b>	Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
<b>Band:</b>	5 (1990)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Une bibliothèque ordinaire dans un cadre extraordinaire : la Bibliothèque de la Prison de Champ-Dollon (Genève)
<b>Autor:</b>	Golay, Anne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-771755">https://doi.org/10.5169/seals-771755</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une Bibliothèque ordinaire dans un cadre extraordinaire

### La Bibliothèque de la Prison de Champ-Dollon (Genève)

Anne Golay

*La bibliothèque en milieu carcéral est encore un service méconnu du grand public et des professionnels. L'article décrit avec précision le fonctionnement de la bibliothèque – dépendant des Bibliothèques municipales de Genève – installée à la prison de Champ-Dollon, en mettant l'accent sur ses particularités liées au public auquel elle s'adresse.*

Die Bibliothek im Gefängnis ist eine beim breiten Publikum und bei Fachleuten wenig bekannte Einrichtung. Der Artikel beschreibt ausführlich das Funktionieren der von den Bibliotheken municipales de Genève abhängigen, im Gefängnis von Champ-Dollon befindlichen Bibliothek. Der Akzent des Artikels liegt auf den mit dem Zielpublikum verknüpften Besonderheiten.

*La biblioteca nelle carceri rimane un servizio malconosciuto sia al grande pubblico sia agli operatori bibliotecari. L'articolo descrive con precisione il funzionamento della biblioteca presso il carcere di Champ-Dollon, ponendo l'accento sulle particolarità derivanti dal pubblico al quale questo servizio, dipendente dalle Biblioteche municipali di Ginevra, si indirizza.*

zen muss, weil die direkte Anwendungserwartung mit dem Markt und dem Kunden ein entsprechend dimensioniertes Denken und Handeln verlangt, getragen von dem Element der Innovation. Am Ende steht die Erfüllung

### Bref historique de la lecture en milieu carcéral

Dès le XIXe siècle, les aumôniers de prisons distribuent de la littérature d'édition spirituelle, récompensant parfois la bonne conduite de la semaine ou quinzaine. Ailleurs, de petites bibliothèques naissent aussi sous l'impulsion de l'Administration pénitentiaire où le choix tend à être plus varié.

Ainsi naissent les bibliothèques de prison...

En 1911, l'Association des bibliothécaires américains (ALA) fonde un groupe de travail et publie quelques années plus tard des instructions pour les bibliothèques d'institutions pénitentiaires.

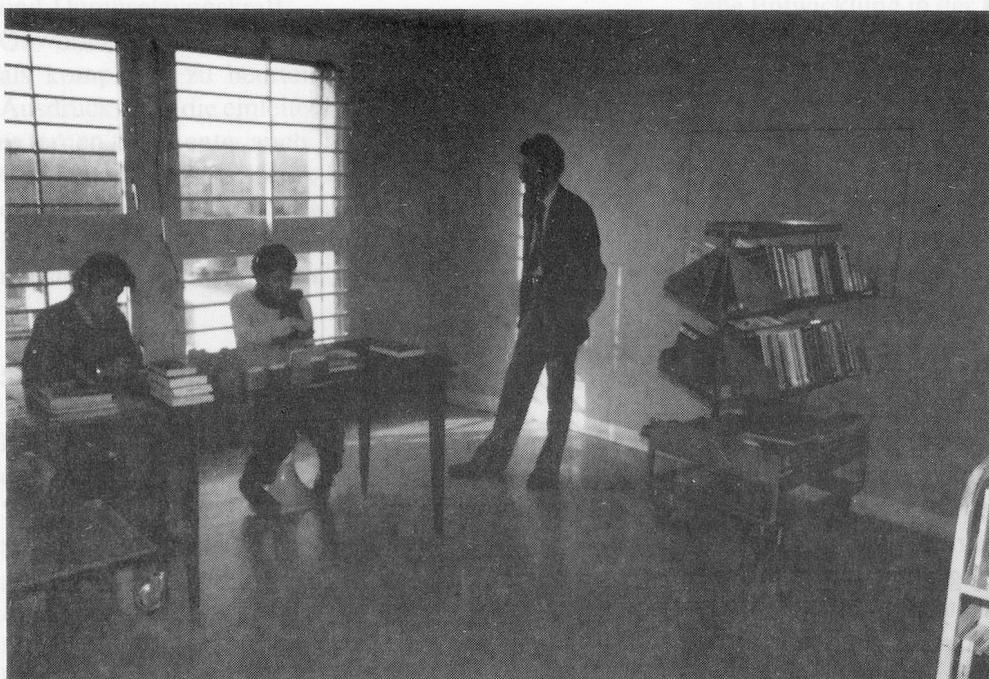
L'Association des bibliothécaires anglais suit le mouvement une dizaine d'années plus tard. Peu à peu, la cause des bibliothèques de prison devient celles «d'humanistes» mettant à disposition des livres d'étude. L'aumônier-bibliothécaire disparaît pour être remplacé par un éducateur, un détenu, très rarement par un bibliothécaire qualifié.

Ce bref historique est valable pour les pays anglo-saxons et francophones.

### Situation actuelle

En France, un bibliothécaire dépendant directement du Ministère de la Justice coordonne et suscite les divers efforts des Bibliothèques municipales (Marseille, Caen, Grenoble) ou des Bibliothèques Centrales de prêt (Poissy). Il existe aussi – toujours dans le même cadre – un service central des bibliothèques de l'administration pénitentiaire: les livres sont achetés, reliés dans une prison puis redistribués dans les centrales... Les nou-

Naturale è che sia un servizio poco conosciuto sia al grande pubblico sia agli operatori bibliotecari. L'articolo descrive con precisione il funzionamento della biblioteca presso il carcere di Champ-Dollon, ponendo l'accento sulle particolarità derivanti dal pubblico al quale questo servizio, dipendente dalle Biblioteche municipali di Ginevra, si indirizza.



1. Prêt dans le cellulaire sous escorte

2. Prêt à l'atelier de peinture

veautés ne le sont plus guère lors de leur arrivée à destination.

Dans le nord de l'Europe, une grande activité sociale est traditionnellement déployée. En Norvège, un accord a été signé entre le Ministère de la Justice et la Direction des bibliothèques publiques et scolaires pour faciliter l'implantation de bibliothèques dans les prisons du pays. La prison passe un contrat type avec la Bibliothèque municipale du lieu aux termes duquel les parties se répartissent les tâches (locaux, crédit d'achat, personnel qualifié).

En ce qui concerne la Suisse, la situation est à ma connaissance la suivante. Chaque maison d'arrêt et chaque pénitencier sont dotés d'une bibliothèque plus ou moins importante et bien fournie allant de l'armoire bourrée de «polars» à une cellule aménagée.

La «Bibliothèque Pour Tous» a essayé d'élargir le choix des livres en proposant ses services à Regensdorf (ZH), sans succès d'ailleurs, car seuls les romans policiers sont lus! En Argovie, un groupe de travail pour les bibliothèques de prison se réunit de temps en temps et dispose d'une certaine somme d'argent pour aider à la constitution d'un fonds et à son entretien. Dans le canton de Vaud, les conditions sont différentes selon les établissements. Concernant les Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), une bibliothèque relativement importante dispose d'un crédit annuel de Fr. 2600.–, complété avantageusement par le prêt de documents, choisis par l'intermédiaire du catalogue sur micro-fiches du Réseau romand des bibliothèques, par la Bibliothèque cantonale et universitaire. Pour les six prisons de district, aucune aide extérieure n'est allouée en dehors des Fr. 500.– annuels de l'Etat.

## Les Bibliothèques municipales de Genève

En 1931, Mademoiselle Hélène Rivier donne un nouveau souffle à la lecture publique en instaurant le libre accès. Elle crée les Bibliothèques municipales, puis les succursales de quartier, les bibliothèques de jeunes, d'hôpitaux (Clinique psychiatrique et Gériatrie), de la prison et le service à domicile.

### *Le service à la prison*

Il est créé en 1951, date à laquelle est signée une convention entre l'Etat et la Ville de Genève stipulant que cette succursale doit être placée sous la responsabilité d'un bibliothécaire professionnel payé par la Ville, alors que les acquisitions sont prises en charge par l'Etat.

A la prison de Saint Antoine, située en bordure de la Vieille-Ville, une cellule est aménagée en bibliothèque dans laquelle les détenus viennent choisir les livres sous la surveillance d'un gardien et en présence de la bibliothécaire. Les petits travaux sont confiés à un détenu.

## Champ-Dollon

Le canton de Genève, au siècle passé déjà, ne dispose que d'une prison préventive; il transfère les condamnés dans d'autres cantons.

A la fin des années 60, Saint Antoine devenant vétuste, une nouvelle prison est construite à l'extérieur de la ville, dans la campagne.

Cette nouvelle construction, mise en service en 1977, est constituée de trois bâtiments distincts dans leur fonction mais formant un tout:

- administratif: parloirs, bureaux de l'aumônerie et du service social, bibliothèque, greffe;
- cellulaire, comprenant au rez inférieur les services généraux: cuisine, buanderie, économat, locaux techniques; trois étages pour les cellules, chaque étage étant divisé en deux unités, soit environ 300 places, dont une trentaine pour les femmes. Le quatrième étage est occupé par le service médical et l'unité socio-thérapéutique;
- ateliers, occupant 70% des détenus à la menuiserie, peinture, entretien, ferblanterie, cuisine et buanderie.

Les quelques chiffres suivants ont été tirés de la statistique de la prison et d'une étude faite par l'enseignant engagé à plein temps à la Prison de Champ-Dollon:

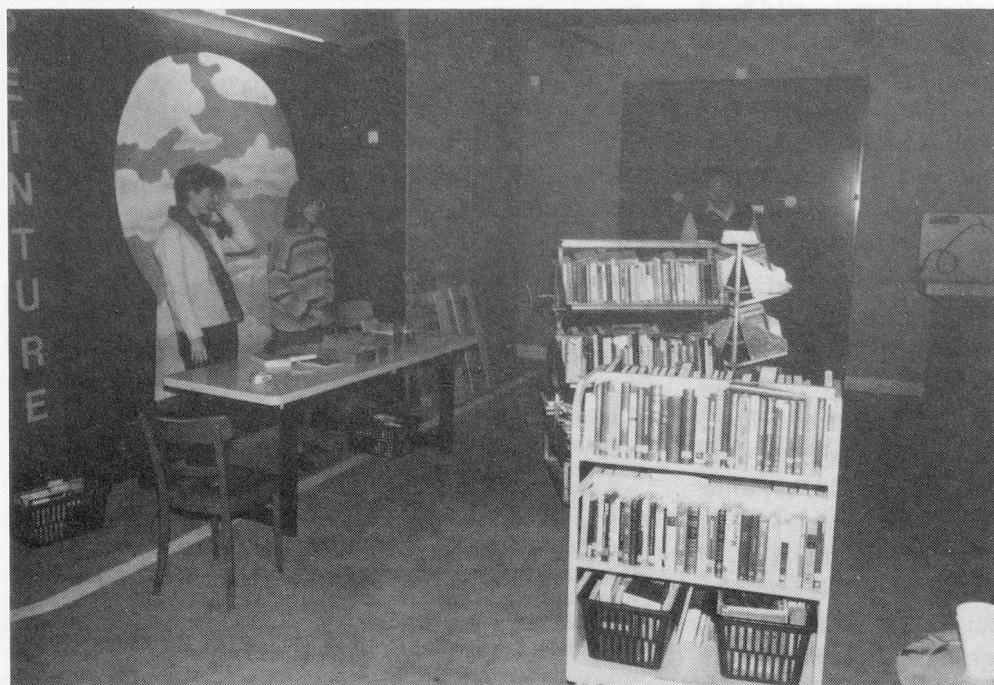
- En 1988, sur 1981 détenus entrés à Champ-Dollon, 1686 étaient des hommes et 295 des femmes.
- La majorité des détenus (49%) avaient de 21 à 30 ans, 11,3% de 18 à 20 ans, 10,9% de 31 à 40 ans; seuls 3,3% dépassaient la cinquantaine.
- La population carcérale comptait 9,5% de Genevois, 28,9% de Confédérés et 61,6% d'étrangers appartenant à une quarantaine de nationalités. Ces étrangers n'étaient généralement pas des gens travaillant en Suisse. Signalons ici que la délinquance des étrangers résidant en Suisse n'est pas supérieure à celle des Confédérés.
- 20% de ces lecteurs potentiels n'avaient pas terminé leur scolarité obligatoire, et 57% étaient sans formation professionnelle.

### *Les locaux*

Lors de la construction de Champ-Dollon, il était prévu de loger la bibliothèque dans une annexe dont la construction fut malheureusement reportée. La bibliothèque se trouve donc dans le quartier administratif. Cette situation, trop éloignée du quartier cellulaire, ne permet pas le libre accès. Au couloir étroit de 1977 sont venus s'ajouter deux parloirs et un hall fermé par une paroi en bois. Les travaux d'aménagement ont été effectués par les ateliers de la prison.

### *Le fonds*

Le fonds (11 787 volumes au 31.12.1989) est essentiellement composé de livres en français où les romans dominent de peu les documentaires. Le roman policier tient une certaine place ainsi que la BD; dans ces cas-là, il est difficile d'en évaluer exactement le nombre. En effet, la majorité des policiers (en collection de poche), ainsi que les BD ne sont pas catalogués; les détenus les échangent entre eux. Vient ensuite la science fiction; la littérature écrite par des femmes sort peu, de même que



3. La bibliothèque principale

les romans psychologiques, mais elle fait la joie des «cols-blancs».

Les documentaires reflètent dans la mesure du possible le fonds d'une bibliothèque de lecture publique avec un accent mis sur les récits d'aventure, les grands formats illustrés, les Beaux-Arts, la poésie, l'occultisme. Nous devons tenir compte du prix du livre et de la censure (cf. plus loin). Les documentaires sont classés selon la classification décimale de Dewey.

A côté de ce fonds en français, se trouve un stock plus ou moins bien fourni de livres en langues étrangères, principalement des romans. Les collections en allemand et en italien sont un peu vieillies et restreintes. Celles en anglais et espagnol ont été renouvelées. La constitution d'un fonds en portugais se fait peu à peu. Dans le cadre des langues étrangères, on trouve également des volumes en arabe, hébreu, grec, serbo-croate, albanais, turc, néerlandais, danois, etc.

#### *Acquisitions*

Aux Bibliothèques municipales de la Ville de Genève, une série de livres – romans et documentaires – sont soumis chaque semaine à l'examen des bibliothécaires responsables et de leurs collaborateurs. Chaque succursale choisit selon le profil de ses lecteurs: c'est le cas pour la bibliothèque de la prison de Champ-Dollon. En ce qui concerne les livres en langues étrangères, il y a un problème de stock. Genève dispose de bonnes librairies arabe, allemande et anglaise, Lucerne d'une librairie espagnole et Paris d'une librairie portugaise. Pour les autres langues, on compte sur des dons, généralement des détenus eux-mêmes.

Le budget consacré aux acquisitions de la Prison de Champ-Dollon est, pour 1989, d'environ Fr. 22 000.–. L'Etat fournit une subvention annuelle de Fr. 2500.–.

#### *Censure*

La Direction de la prison nous a demandé de ne pas acheter de livres avec des reproductions d'armes.

Nous achetons avec parcimonie des livres avec des schémas d'électricité, suite à la découverte d'un walkman transformé en walkie-talkie vraisemblablement grâce aux livres de la bibliothèque! Nous évitons les livres de médecine trop détaillés, afin que les détenus ne simulent pas certains maux pour descendre à l'hôpital! L'équipe de bibliothécaires travaillant à Champ-Dollon a pris d'elle-même la décision de ne pas acheter «Les versets sataniques» de Rushdie par respect pour les lecteurs musulmans.

Par ailleurs, la Direction de la Prison nous fait totalement confiance et nous laisse libres de la gestion des achats.

#### *Organisation du personnel*

J'ai parlé d'une équipe. En effet, outre un bibliothécaire responsable à 80%, un bibliothécaire travaille une matinée par semaine (10%) au prêt et un employé de bibliothèque une journée entière (20%), également pour le prêt. Un autre employé effectue des remplacements au gré des circonstances, maladie ou vacances. Ces trois personnes se répartissent les tâches courantes de la bibliothèque (intercalation, petites réparations, choix des livres, mise en place).

Le responsable passe trois jours par semaine sur place, ce qui permet d'établir une relation durable avec le personnel de la prison. Le dernier jour est consacré aux tâches administratives à la Centrale des Bibliothèques municipales (choix des livres, catalogage, etc).

#### *Organisation du prêt*

Comme les locaux de la bibliothèque sont excentrés par rapport au quartier cellulaire et aux ateliers, le libre accès est impossible. Pour éviter le choix sur catalogue pratiqué dans certaines prisons, nous utilisons des chariots. Deux grands chariots regroupent les livres en français: un pour les romans, les romans policiers et la science fiction, l'autre pour les documentaires, les grands formats et les BD. Un chariot plus petit offre des livres en langues étrangères. Le choix de livres est renouvelé régulièrement (la moitié des volumes chaque semaine).

Le mardi, escortés d'un gardien, le responsable et son collègue partent dans le quartier cellulaire. Dans chaque unité, soit un demi-étage, ils s'installent dans un local. Les détenus sont amenés par les gardiens, par

groupes de quatre à cinq. Suivant les cas, ils viennent seuls. Les détenus peuvent emprunter dix volumes (davantage s'il s'agit uniquement de romans policiers de poche) et trois BD.

Il n'y a pas de date d'échéance, sauf si le livre est réservé.

La bibliothèque dessert aussi l'unité socio-thérapeutique «La Pâquerette» ouverte aux détenus purgeant une longue peine et dont la plupart désirent faire un travail qui favorisera leur réinsertion.

Les ateliers sont desservis le mercredi matin; les bibliothécaires vont d'atelier en atelier (ceux de peinture, entretien, ferblanterie et menuiserie sont regroupés car ils emploient moins de détenus). Ailleurs, nous entrons directement dans les lieux de travail, à la buanderie et à la cuisine. À la reliure, qui regroupe cinq ateliers industriels et un atelier artisanal, nous nous installons dans le corridor ouvrant sur ces divers locaux. Nous terminons notre tournée avec les femmes. Ces dernières représentent environ 10% de la population carcérale. Pour ne pas surcharger le prêt, le responsable parcourt régulièrement le cellulaire pour récupérer les livres des détenus partis durant la semaine ou ceux qui sont oubliés par les travailleurs.

Il est difficile d'évaluer le nombre de livres disparaissant dans l'année, car ils peuvent réapparaître quelques mois, voire des années plus tard.

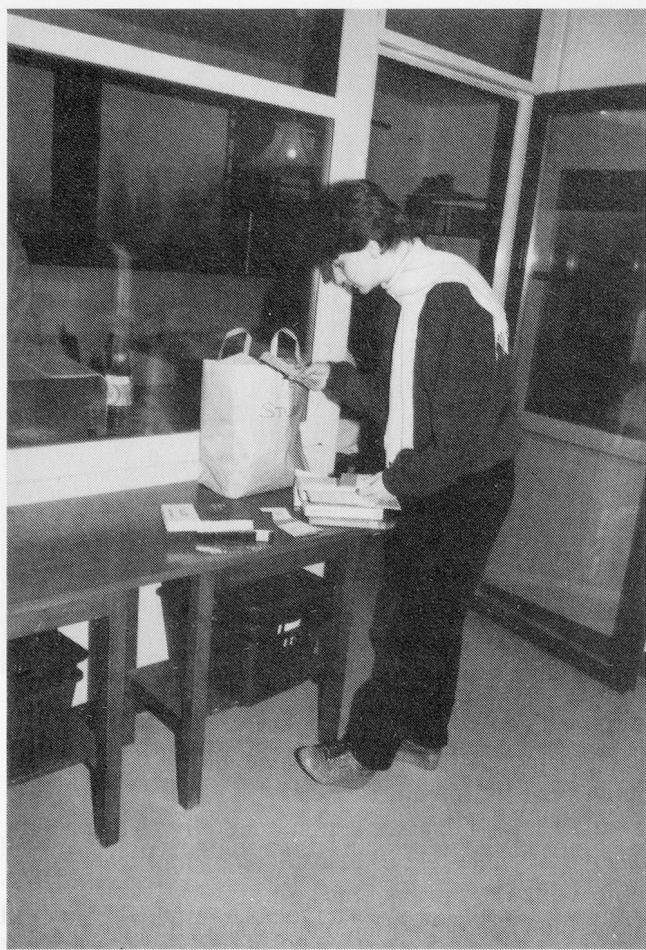
Il faut bien aborder maintenant un sujet douloureux: la détérioration des livres. En effet, les livres illustrés sont particulièrement exposés à la lame de rasoir; les détenus aiment décorer leur cellule de photos attrayantes permettant le rêve. Parfois, ce sont des poésies, des feuilles d'atlas qui disparaissent! Mais le livre peut aussi passer une nuit (ou plus) dehors à la suite d'un «téléphérique» raté (le «téléphérique» est la technique utilisée par les détenus pour passer des objets d'une cellule à l'autre par les fenêtres), comme il peut boire la tasse de café ou apprendre à nager suite à un incendie de cellule! Certains lecteurs essayent de retirer tous les signes distinctifs de la bibliothèque (cela peut aller jusqu'à l'arrachage de la couverture cartonnée) pour faire passer le volume comme le leur. Suivant l'importance des dégâts, le responsable rédige un rapport remis au gardien-chef et demande à la comptabilité de payer l'ouvrage aux frais du détenu, si ce dernier est solvable. Lorsque le livre détérioré a été payé, il devient propriété du lecteur. Nous le rachetons dans la mesure du possible. Pour limiter les dégâts, nous contrôlons systématiquement tous les livres illustrés neufs, page par page. Ce travail parfois fastidieux dissuade les détenus et permet d'acheter des volumes un peu plus chers mais toujours dans des limites raisonnables.

#### *Relations avec l'administration*

Celles-ci sont bonnes, empreintes d'une grande confiance. Le responsable a des entretiens ponctuels avec la direction concernant les locaux, les finances ou



4. Récupération des livres le lundi



5. Rangement des chariots

autres problèmes spécifiques à la prison dans son ensemble.

#### *Relations avec les gardiens*

L'importance de bonnes relations avec les gardiens est évidente, car nous les mettons régulièrement à contribution pour récupérer des livres en cellule.

Leur travail n'est pas facile par rapport à nous qui venons apporter un moment de détente et de loisirs au détenu.

Les gardiens se sentent un peu mis à l'écart des services sociaux, médicaux, d'aumôneries, enseignant, mais la régularité des contacts que nous avons avec eux permet une approche plus sympathique. La possibilité pour eux d'emprunter aussi des livres facilite le dialogue.

#### *Relations avec les détenus*

Ces relations sont plus faciles à créer, puisque nous ne savons rien des motifs de leur incarcération. D'autre part, ils ne peuvent obtenir des bibliothécaires que des livres. Ceux-ci proviennent exclusivement du fonds de la succursale. Dans certains cas, les détenus s'achètent des livres par l'intermédiaire de l'épicerie de la prison ou directement en écrivant à un libraire.

Si les relations avec les détenus sont dans une certaine mesure plus faciles, elles demandent aussi de la diplomatie et une certaine fermeté.

Parmi les détenus, on rencontre aussi des analphabètes; certains le disent ouvertement et empruntent de grands formats illustrés s'ils viennent à la bibliothèque. D'autres ne prennent que des BD et ont l'air gênés si on leur propose d'autres lectures. Enfin, certains font comme s'ils n'étaient pas analphabètes ou illettrés, retournant les livres dans tous les sens, la venue à la bibliothèque étant un prétexte pour sortir de la cellule et pour rencontrer des copains.

A cette catégorie de lecteurs s'ajoutent les «cols blancs» (délinquance économique notamment) jouissant d'une bonne culture et souvent exigeants dans le choix des livres.

#### *Relations avec les services sociaux et aumôneries*

Les relations professionnelles se limitent à certaines demandes de livres pour des détenus, ou à la mise en relation d'un détenu avec le bibliothécaire, pour un besoin précis. Seuls les manuels d'enseignement, dictionnaires de langues, etc., sont fournis directement par l'enseignant.

#### **Statistiques relatives au fonctionnement de la bibliothèque**

En 1989, il a été acheté 288 documentaires, 282 romans, 99 romans en langues étrangères. Ainsi, le fonds compte 11 787 volumes. Il a été prêté 20 279 volumes, soit une moyenne de 198 par jour de prêt.

#### **Conclusion**

Comme toute bibliothèque vivante qui se respecte, il y a plusieurs projets à plus ou moins long terme.

D'abord, la création d'un fonds juridique de base pour les détenus. Certes, ils ont à leur disposition dans chaque unité le Code pénal et le Code de procédure pénale. La plupart du temps, ils préfèrent en consulter la version commentée. Ces volumes sont prêtés généralement pour des périodes plus courtes avec l'interdiction formelle de les prêter à des tiers.

Pour des raisons pratiques, nous ne pouvons pas acheter des recueils de lois fédérales et genevoises présentés en classeurs à feuillets mobiles. Le prêt en serait compliqué et aléatoire.

Dans un avenir beaucoup plus lointain, se profile la construction de l'annexe pour les femmes où se situera la bibliothèque définitive. Après les travaux, qui contraindront le service à déménager, les volumes seront placés dans une grande pièce, aérée et pratique. De par sa situation dans le quartier des femmes, un libre accès sera institué pour ces dernières.

Cette bibliothèque reste – dans les limites imposées par sa situation –, une bibliothèque ordinaire dans un cadre extraordinaire.

#### Adresse de l'auteur:

Anne Golay  
 (Anciennement responsable de la  
 bibliothèque de Champ-Dollon)  
 pour adresse:  
 Bibliothèque d'art et d'archéologie  
 5 Prom. du Pin  
 1204 Genève

#### Bibliographie

- RUBIN, Rhea J. «Library service to prisoners» *Wilson library bulletin*, Febr. 1977, p. 495–498.  
 HENWOOD, Paul. «Lecture en milieu carcéral» *Bulletin Bibl. de France*, t.19, no 6, 1974, p. 307–313.  
 HAUG, Turid. «Library service to Institutions» *Scandinavian public library Quarterly*, vol. 17, no 1, 1984, p.14 et ss.  
 TOSI, Umberto. *Demande de formation, approches, investissements et performances variables dans le cadre d'une prison préventive, selon l'origine, la trajectoire et la position sociale des détenus*. 1989. Université de Lausanne IPSC (Mémoire de diplôme en criminologie).

Extrait du «Règlement de la Prison de Champ-Dollon»

#### CHAPITRE VII

#### FORMATION ET LOISIRS

##### Art. 32

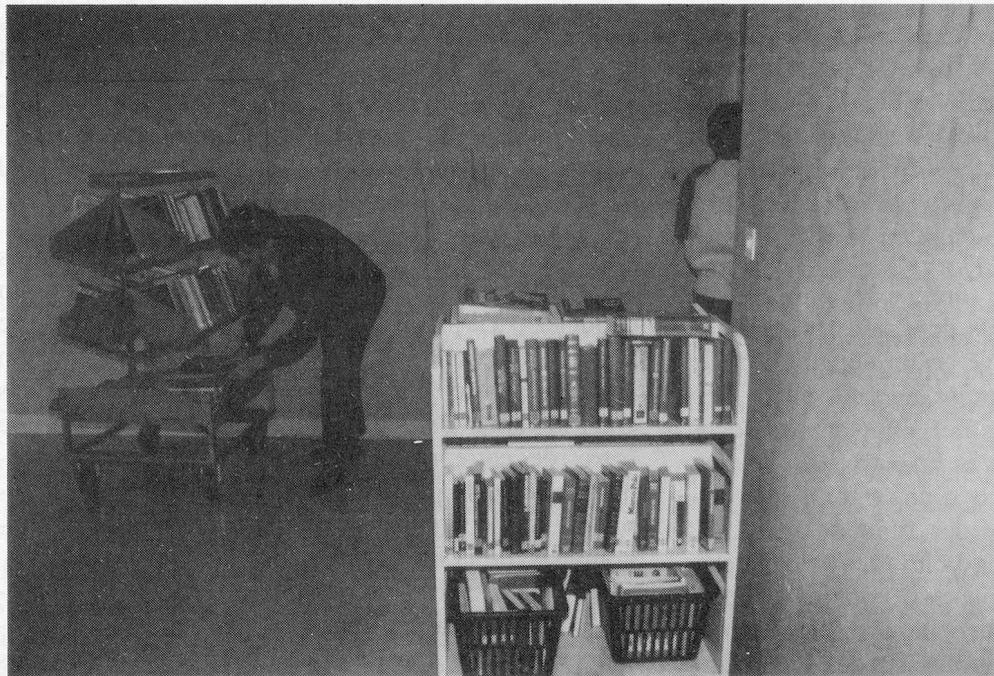
###### Bibliothèque

1. Les détenus bénéficient des services de la bibliothèque de l'établissement.
2. La distribution des livres a lieu une fois par semaine. Les prêts sont nominatifs.
3. Les détenus doivent prendre soin des livres qui leur sont confiés et les rendre dans l'état où ils les ont reçus. Ils n'y font aucune inscription.
4. Tout livre détérioré est réparé ou remplacé aux frais du détentif.

##### Art. 33

###### Journaux

Sauf ordre contraire de l'autorité dont ils dépendent, les détenus peuvent s'abonner aux journaux et périodiques de leur choix ou les commander par l'intermédiaire du service d'achat de la prison.



durant le prêt